

**ÉTUDE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE  
MAURITANIENNE ET L'ACCORD DE PÊCHE UNION  
EUROPÉENNE / MAURITANIE**

Rapport préparé pour Greenpeace par  
le Dr. Cherif A. Mahmoud

Mars 1999



**GREENPEACE**

Greenpeace International  
Keizersgracht 176  
1016 DW Amsterdam  
The Netherlands

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>PAGE</b>
<b><u>1. CONTEXTE GÉNÉRAL</u></b>	<b>1</b>
1.1 Introduction	1
1.2 Importance des ressources halieutiques mauritaniennes	2
1.3 Les grandes pêcheries de la ZEE mauritanienne	3
1.3.1 Les pêcheries industrielles	3
1.3.2 La pêche artisanale	4
1.4 Evolution générale des captures et des ressources halieutiques	6
1.5 Mesures d'aménagement et de conservation des ressources halieutiques	8
1.6 Les activités de traitement et de commercialisation des produits de la pêche	11
1.7 Indicateurs socio-économiques des pêcheries Mauritaniennes	11
1.8 Conditions appliquées à la pêche des navires étrangers	13
<b><u>2. LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES MAURITANIENNES ET L'ACCORD DE PÊCHE AVEC L'UNION EUROPÉENNE</u></b>	<b>15</b>
2.1 Schéma N°1	15
Développement avec le maintien de l'accord	
2.1.1 Schéma N°1 - Variante 1-1	15
Pas de débarquement des captures de l'UE	
2.1.2 Schéma N°1 - Variante 1-2	17
Débarquement des captures de l'UE	
2.1.3 Schéma N°1 - Variante 1-3	18
Accord sans les céphalopodières et crevettiers côtiers	
2.2 Schéma N°2	19
Développement sans accord avec l'UE ou d'autres Etats	
2.3 Schéma N°3	21
Mauritanisation et débarquement de toute la pêche démersale, l'armement pélagique demeurant étranger	
2.3.1 Récapitulation des résultats des différents schémas	23
<b><u>3. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u></b>	<b>25</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>28</b>

## 1. CONTEXTE GENERAL

### 1.1 INTRODUCTION

L'accord de pêche qu'elle a signé en 1996 avec l'UE revêt une importance stratégique considérable pour la Mauritanie, à la mesure de son impact sur le secteur de la pêche qui occupe une place prépondérante dans l'économie du pays.

Rappelons que les  $\frac{3}{4}$  des 1030000 km<sup>2</sup> du territoire mauritanien se trouvent en zone saharienne, avec une pluviométrie annuelle moyenne inférieure à 100 mm; le pays a été frappé de plein fouet par les sécheresses qui ont dévasté la zone sahélienne au cours des dernières décennies; la conjonction entre cette dégradation du climat, une forte croissance démographique d'environ 3% par an, et un cheptel en surnombre, a provoqué la destruction de l'équilibre fragile qui s'était établi avec le temps, entre l'homme et son environnement, se traduisant par l'avancée rapide du désert et de l'ensablement, la majeure partie du territoire étant envahi par un véritable océan de sable, ensevelissant pâturages, champs, cours d'eau, agglomérations et infrastructures, et causant une véritable hécatombe au sein des troupeaux et de la faune sauvage; la superficie cultivable représente moins de 0,2% du territoire; des centaines de milliers de paysans ont été ruinés et contraints à l'exode vers le fleuve, au sud, et les agglomérations du littoral; de 70% nomade au début des années 60, la population est maintenant à plus de 90% sédentaire; plus de la moitié de ses 2,5 millions d'habitants, vit dans les villes, enserrées par des véritables ceintures de bidonvilles dans lesquels s'entassent des centaines de milliers de ces «sinistrés»; Nouakchott, la capitale, abrite le 1/3 de cette population jeune, dont 50% a moins de 15 ans.

La Mauritanie fait partie des pays pauvres les moins avancés (PMA), et les plus lourdement endettés (PLE); l'encours de sa dette extérieure représente 2,5 fois le PIB, 4 fois les exportations; son service égale 20% des recettes d'exportation; la production céréalière ne couvre que 30% des besoins du pays; plus de la moitié des mauritaniens vivent en dessous du seuil de la pauvreté; le chômage et le sous emploi atteignent 50%.

Le développement du pays repose de plus en plus sur ce secteur, qui assure plus de 50% de ses recettes d'exportation, le 1/3 des recettes budgétaires, 6 à 10% du produit intérieur brut et 36% des emplois du secteur entrepreneurial moderne; le poisson joue un rôle important et croissant dans l'approvisionnement en protéine animale et la sécurité alimentaire des populations.

Etant données les contraintes climatiques qui limitent la croissance du secteur rural, les faibles performances des secteurs industriels et miniers, ce rôle du secteur de la pêche est appelé à croître; que ce soit pour l'emploi, la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, les recettes en devises et fiscales, il est devenu le principal espoir de progrès; on le voit, ce secteur est vital pour l'économie de ce

pays sahélien; c'est sans doute ce qui explique que sa bonne gestion soit devenue la principale condition d'éligibilité du pays pour l'accès à l'aide des bailleurs de fonds, notamment le groupe de la Banque Mondiale.

Tableau 1 - Principaux agrégats macro-économiques (millions ouguiyas) (CEAMP 1996)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Valeur ajoutée incluse	14786,5	14192,4	11115,8	12591,1	13275	15470	15008	18540,8	19300
Exportations totales RIM	38203	37451	35123	36029	33620	51109	50710	4810	69995
Exportations pêche	20800	20800	15800	17185	19299	27600	26200	33950	36447
Contribution en %	54,4%	55,5%	45%	47,7%	57,4%	54%	51,7%	52,4%	52,1%
Apports directs budget									
Taxes d'exportation.	2267	2346	1751	1895	2249,2	3003	2324	2803	1799
Redevances	855	1089	1664	1102	1263,3	1594	1791	2776	4610
Droits d'accès								469	1876
Amendes	157	106	104	64	17,7	102	133	210	345
Autres	706	706	635	740	772	1656	1572	1358	1456
Revenus secteur pêche	3985	4247	4164	3801	4301,2	6355	5820	7616	10086
Recettes budget Etat	16684	17834	19159	19792	21559	27360	29156	33212	37042
Contribution secteur pêche	23,9%	23,8%	21,7%	19,2%	20%	23,2%	20%	22,9%	27,9%

## 1.2 IMPORTANCE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES MAURITANIENNES

Etendue en Atlantique Centre est sur près de 230000 KM2, avec un plateau continental de 39000 KM2, la ZEEM est réputée être parmi les plus riches du monde en ressources halieutiques; cette richesse est due à l'existence dans ces eaux d'une intense activité d'upwelling; ces ressources sont très variées (tableau 2):

### *i) Les stocks pélagiques, y sont représentés par deux principaux groupes:*

- les petits pélagiques côtiers: sardines, sardinelles, chinchards, maquereaux, avec un potentiel annuel de près de 1000000T.,
- les grands pélagiques hauturiers: représentés par 3 grandes espèces de thons: albacore, listao, patudo, avec un potentiel de 16000T.

Citons également, le sabre, *trichiurus lepturus*, devenu aussi abondant que le chinchard dans les prises des chalutiers pélagiques est européens, les thonidés côtiers, le mullet, et la courbine, traditionnellement exploités par les communautés locales de pêcheurs, devenus des cibles très importantes de la pêche artisanale moderne.

**ii) Les stocks démersaux sont très variés et comprennent notamment:**

- des poissons, dont des espèces côtières du plateau: des dorades, qui constituent, après les céphalopodes, le contingent le plus abondant, mérours, poissons plats (soles, turbots etc.), des requins etc., et des espèces profondes du talus: merlus, rouget etc..
- des céphalopodes: avec un potentiel de 51000T; avec seulement 10% des captures totales, ils fournissent plus de 60% du chiffre d'affaires du secteur; il s'agit:
  - du poulpe (*Octopus vulgaris*), avec un potentiel de 35000T (21000-40000T.),
  - des seiches: avec un potentiel de 10000T., représentées par *Sepia officinalis* et *Bertheloti*,
  - du calamar, environ 6000T. représenté surtout par *Loligo vulgaris*,
  - des crevettes: avec un potentiel de 4-4500T, représentées par des espèces côtière (*Penaeus notialis* et *Penaeus kerathurus*), et profondes (*Parapenaeus longirostris*),
  - des crabes: environ 400T.
  - des langoustes: représentées par la langouste verte, côtière, et la langouste rose, profonde,
  - des praires: deux espèces, avec un potentiel de 301000T., inexploitées.

### 1.3 LES GRANDES PECHERIES DE LA ZEE MAURITANIENNE

Ces ressources sont à l'origine de plusieurs pêcheries d'importance variable:

- pêcheries industrielles: céphalopodière, thonière, de petits pélagiques, crevettes, langoustes roses, merlus et espèces profondes,
- pêcheries artisanales de poulpe au pot, de démersaux côtiers à la ligne et au filet droit, de mullet au filet tournant, de petits pélagiques, de requins, de langoustes vertes etc..

#### 1.3.1 Les pêcheries industrielles

Depuis le développement de la pêche aux céphalopodes avec l'arrivée des pêcheurs japonais à la fin des années 60, les poissons démersaux du plateau sont relégués au rang de captures accessoires des chalutiers démersaux opérant sur le plateau continental, communément appelés ici flottille céphalopodière; la pêche céphalopodière représente plus de 80% des recettes du secteur; elle comptait, en 1998, 227 chalutiers, dont 177 mauritaniens (94 à glace et 83 congélateurs), et 45 chalutiers congélateurs de l'Union Européenne, seuls navires étrangers autorisés pour cette pêche; à noter que les Mauritaniens ne sont parvenus à développer d'armement industriel, que pour cette pêche dont la rentabilité est plus élevée que les autres; la flottille mauritanienne s'est constituée à partir de 1980, par une

mauritanisation massive des vieux céphalopodières étrangers sous licence; déjà, en 1987, l'effort de pêche sur les démersaux étant devenu excessif, le Gouvernement dut, dans le cadre d'une déclaration de politique sectorielle, décider l'arrêt des acquisitions de nouveaux chalutiers par des nationaux, et des licences de pêche pour les chalutiers étrangers; mais, en 1992, suite à l'immobilisation de plusieurs unités de l'armement national, il crut devoir encourager le renouvellement de la flotte; grâce à des facilités offertes par la Chine, plusieurs dizaines de navires furent importés; or, ces nouvelles acquisitions n'avaient pas intégré la forte croissance des prises de poulpe de la pêche artisanale (plus de 8000 tonnes en 1992, soit près de 1/4 des captures permises); pourtant, dans un rapport au Ministre des pêches, le Centre National des Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP) soulignait que l'effort sur le poulpe était «supérieur de 30% à celui correspondant à l'optimum»; aussi, la capacité de capture redevint à nouveau fortement excédentaire; c'est dans ce contexte qu'intervint l'accord avec l'Union Européenne de 1996.

La pêcherie des petits pélagiques vient en tête pour le volume des captures, mais, avec seulement 10% du chiffre d'affaires, elle se place en 2<sup>ème</sup> position pour la valeur commerciale, loin derrière la pêcherie céphalopodière; la flotte comprend des chalutiers pélagiques d'Europe de l'est, et de l'UE; les pélagiques hauturiers sont exploités par des flottilles du Japon et de l'UE; les autres pêcheries industrielles sont exploitées exclusivement par des armements de l'UE; la flotte européenne prévue par l'actuel accord est de loin la plus importante des eaux mauritaniennes, pour la valeur et la diversité des captures: 50% des produits nobles; la grande nouveauté est le retour des céphalopodières: 45 unités (13500GT) actuellement, 50 (15000GT) à partir de 1999; cela correspond à 58% du potentiel permise.

En importance commerciale, la flotte européenne est suivie, loin derrière, par la flottille mauritanienne dont la puissance de capture excède le niveau d'effort permise des céphalopodes et ce, malgré un retrait de 40 chalutiers d'origine chinoise; viennent ensuite les chalutiers pélagiques est européens: une cinquantaine d'unités avec un potentiel de 600-800000T/an.

### **1.3.2 La pêche artisanale**

La pêche artisanale a comme bases principales Nouadhibou, la capitale économique qui abrite le port de pêche industrielle du pays, et Nouakchott, qui sont les deux pôles d'expansion du secteur de la pêche; bien que très ancienne puisque des petites communautés de pêcheurs maures (les Imraguens du banc d'Arguin) et Oulofs de la région septentrionale, se livrent à une activité séculaire d'autosubsistance, elle s'est surtout développée à partir de 1987; le nombre d'embarcations est passé de 500 unités en 1986, à 2800 unités en 1997; désormais elle est non seulement une source appréciée de nourriture bon marché, mais elle

fournit près du 1/4 des recettes d'exportation, avec une valeur ajoutée locale très importante, induisant quelques 25000 emplois directs et indirects; la pêche artisanale est devenue le principal levier pour la lutte contre la pauvreté, le chômage, et pour la sécurité alimentaire; l'activité repose sur 3 piliers principaux:

*i) La pêche du poulpe avec la technique des pots*

Bien que plus récente, puisque son développement a démarré dans la 2<sup>e</sup> moitié des années 80, c'est, au plan économique, la plus importante des pêches artisanales; sa production est passée de 57T en 1985 à 8000T en 1992, avant de retomber à 5000T, en 1997; elle est essentiellement pratiquée par des embarcations à moteur hors bord utilisant comme engin de pêche des filières de pots en plastique; celles-ci sont acheminées en début de saison sur les lieux de pêche où elles sont immergées et fixées par des ancrs, et signalés par des bouées; elles sont relevées chaque jour à l'aube, vidées de leur contenu, et remises immédiatement en place; les manoeuvres se font à la main, avec beaucoup de précautions pour ne pas effrayer l'animal qui, autrement, s'échappe et bondit dans l'eau; après avoir été, en cours de route, éviscérées et stockées dans des sacs de jute (pour maintenir la fraîcheur) les prises sont acheminées directement à l'usine où elles doivent être traitées dès leur arrivée; l'équipage, 5 pêcheurs par pirogue, est rémunéré à la part.

Ces produits artisanaux fournissent la meilleure qualité de poulpe; cette filière est à l'origine du développement d'une importante activité: outre les usines, dont elle a sécurisé le ravitaillement, la production des embarcations, pots, gréments, et intrants pour la pêche, induit une myriade d'activités et de nombreux emplois.

Les craintes quant à d'éventuels effets négatifs de cette pêche, pour la reproduction de l'espèce, ont été levées par les autorités scientifiques compétentes notamment le CNROP qui a établi que «le sexe- ratio» du poulpe dans les captures est équilibré, tout comme au chalut; la pénétration des poulpes dans les pots n'est pas liée au sexe, mais à un tropisme d'espèce; le pot est plus sélectif et prend moins de juvéniles, ce qu'atteste l'assortiment commercial des produits de la pêche artisanale, composés de spécimens plus grands et, donc, de valeur marchande supérieure; par conséquent, à poids égal, le chalut capture un plus grand nombre d'individus, et, donc, plus de femelles (rapports des 3<sup>eme</sup> et 4<sup>eme</sup> groupes de travail du CNROP); en outre, il s'agit d'une véritable «pêche à la carte», les spécimens dont la pêche est interdite ou non souhaités (poulpes en reproduction dits poulpes d'eau, dont la chair molle est peu prisée) pouvant être remis, indemnes à l'eau; le tri est plus facile et plus rapide qu'au chalut; par ailleurs, le contrôle en usine au moment du traitement est moins onéreux et plus fiable qu'en mer ou sur une cargaison entière de navire; en outre, la pêche au pot s'arrête d'elle même durant cinq mois» (notons que l'arrêt légal est de 2 mois), notamment pendant les périodes de reproduction, car les captures sont insignifiantes, tandis que les chalutiers continuent à pêcher en ciblant les poissons, mais capturent aussi des poulpes, avec une forte proportion de «poulpes d'eau»; au total, la pêche au pot est



une pêche artisanale qui préserve et exploite mieux les ressources que la pêche au chalut; passive, elle n'a aucune nocivité pour le milieu.

Outre la baisse des rendements liée à la surexploitation, le développement de cette activité est freiné par les incursions dévastatrices et meurtrières, des chalutiers venant dans sa zone de pêche, à la recherche d'un produit devenu rare.

### *ii) La pêche au mulet*

C'est la plus ancienne des pêcheries artisanales, puisque le mulet constitue la base de l'activité séculaire des pêcheurs Imraguens; elle a cependant subi des profondes mutations, avec le développement de la pêche piroguière au filet tournant pour la production d'œufs de mulets (poutargue) destinés à l'exportation, qui marque une forte capitalisation de cette activité; bien que très rémunératrice, celle-ci entraîne un gaspillage scandaleux de nourriture et une pollution du littoral sur lequel, pendant la saison, les carcasses de mulets vidés forment d'énormes immondices en putréfaction.

### *iii) La pêche à la ligne à mains*

Egalement ancienne, cette filière s'est beaucoup développée ces dernières années à la faveur de l'expansion de la filière d'exportation du poisson frais vers l'Europe. Elle repose sur les poissons de fond dont elle a permis une forte valorisation. A côté de ces trois pêcheries, se sont développées diverses filières: pêche des petits pélagiques au filet tournant pour la consommation locale, ailerons destinés au marché asiatique, courbine et requins salés séchés etc..

## **1.4 EVOLUTION GENERALE DES CAPTURES ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

Après avoir fluctué pendant longtemps autour de 400000T/an, les captures ont, pour la première fois depuis une quinzaine d'années, atteint 700000T/an en 1996; cette production exceptionnelle était due à une montée en flèche de l'effort et des captures pélagiques (660000T.), succédant à la régression des années 1993-1994 consécutive au départ des navires est - européens (220000T.), et, en particulier, aux prises de sardinelles (213000T.), car celles de chinchard et des espèces démersales ont fortement décliné; pour ces dernières, elles sont tombées de 100000T. en 1987, à environ 50000T. en 1997; pour beaucoup de stocks importants, la pression de pêche excède l'effort permissible (tableau 2).

### *i) Les céphalopodes*

La situation est particulièrement préoccupante pour le poulpe; selon le COPACE (1997), la production de céphalopodes serait tombée de 51000T. avec un effort de 371000 heures en 1992, à 21000T. en 1996, malgré l'augmentation de l'effort qui avait atteint 540000 heures; selon le 4<sup>ème</sup> Groupe de Travail du CNROP, qui diagnostique un excédent d'effort de pêche supérieur à 25% (tableau 2), au lieu de 43000T en 1993, le potentiel du poulpe serait maintenant de 35000T, avec des captures courantes de 20000T.; autre signe de cette dégradation, les juvéniles ont fortement augmenté dans les captures, ce qui a amené les Autorités à renforcer les restrictions sur les tailles, encouragées en cela par les bailleurs de fonds, notamment l'UE qui en fit une conditionnalité, inscrite dans la politique sectorielle de 1995, pour le décaissement de l'aide sur fonds STABEX. Les effets de cette baisse sur les comptes des entreprises avaient été, pendant un certain temps, tempérés par la flambée des prix du poulpe qui a doublé entre 1993 et 1996; mais la crise au Japon a révélé l'ampleur du marasme, amenant le Gouvernement Mauritanien à décider, dans le cadre de la politique adoptée en 1998, le gel de l'effort de pêche, y compris pour les nationaux; cette décision est d'autant plus controversée, qu'il y a des navires européens qui continuent à bénéficier d'autorisations de pêche.

### *ii) Les poissons démersaux*

La faiblesse des captures de ces espèces au cours des dix dernières années ne peut s'expliquer par un simple problème de ciblage des céphalopodes, car, d'une part, les rendements de la pêche artisanale, qui les cible, ont fortement décliné et, d'autre part, avec la diminution des céphalopodes, ces espèces sont maintenant très recherchées; pour les démersaux côtiers, le groupe de travail de 1998 n'indique aucun potentiel, tandis que pour ceux talus, il donne une estimation provisoire de 15000T.

### *iii) Les langoustes*

La langouste verte est exploitée surtout par la pêche artisanale tandis que la rose, l'était par une flottille bretonne de caséurs; elles ont été décimées, durant les années 88-89, par une flottille autorisée dans le cadre du 1<sup>er</sup> Accord Mauritanie UE de 1987, avec des filets maillants prohibés; aussi, alors que cet accord prévoyait des licences pour 3000TJB, il n'y a plus, dans l'actuel accord, que 300TJB, d'ailleurs inutilisés, car les armateurs ne sont plus intéressés; cela représente un manque à gagner, au taux de l'ancien accord (part armateurs, 242 écus/TJB + compensation 968 écus/TJB) d'environ 3 millions \$/an; en outre, les filets maillants perdus continuent leur œuvre funeste, à laquelle seul un nettoyage pourrait mettre fin.

### *iv) Les petits pélagiques*

On estime que ces stocks ne sont pas surexploités; cependant, la situation devrait être revue à la lumière de l'accroissement considérable de la puissance de pêche de la flottille autorisée, dont la capacité théorique, si elle était mise en œuvre,

excéderait le potentiel des stocks; l'arrivée des chalutiers hollandais et de nouvelles unités est - européennes nettement plus performantes, bouleversent radicalement le régime d'exploitation des petits pélagiques; étant donnée la fragilité de ces stocks, l'effort est à surveiller de près.

### **1.5 MESURES D'AMENAGEMENT ET DE CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

La pêche est réglementée par le code de pêche de 1987 et ses textes dérivés; les principales mesures d'aménagement, sont les mesures techniques classiques sur le maillage, les tailles minimales de capture, les cantonnements, et l'arrêt biologique; le maillage de 70mm appliqué pour le chalut démersal, qui ne serait pas efficace pour le poulpe, est destiné à protéger les espèces de poisson associées; le principal arrêt biologique est conçu pour protéger les juvéniles de poulpe, lors de leur période d'intense recrutement, en septembre et octobre; le contrôle de l'effort de pêche, qui constitue normalement la principale mesure d'aménagement des pêcheries, n'a été appliqué qu'épisodiquement, non pas de façon précautionneuse, mais en réaction à des graves difficultés engendrées par l'effondrement de la production consécutive à la dégradation des ressources, soumises à une surexploitation persistante, alors que les surcapacités sont déjà fortement installées et difficiles à réduire.

La surveillance des pêches est assurée par la Délégation à la Surveillance des Pêches et au contrôle en mer, la DSPCM qui, malgré un appui substantiel reçu de l'UE, de l'Allemagne et de la France, demeure sous équipée.

Tableau 2 - Synthèse des diagnostics et des recommandations de gestion des stocks halieutiques  
(Rapport du 4<sup>ème</sup> Groupe de travail sur l'évaluation des Stocks et l'Aménagement des Pêcheries de la  
ZEE Mauritanienne-Nouadhibou, 7-13 décembre 1998)

Ressources	Captures courantes en tonnes	Diagnostic	Potentiel de capture en tonne (1)	Excédent d'effort (2)	Recommandation de gestion	Qualité de l'évaluation
<b>Céphalopodes</b>						
Poulpe	20000	Surexploitation	≈35000 (21000 à 40000)	>25%	Diminuer l'effort de pêche et ne pas augmenter la capture des jeunes	Assez satisfaisante. Diagnostic de surexploitation faible mais potentiel incertain
Seiche	≈5000	Probablement pleinement à surexploité	(40-50000*) ≈10000*	Inconnu	Approche de précaution et encouragement des engins sélectifs	Très faible
Calamar	≈2000	Inconnu	≈6000*	Inconnu		Très faible
<b>Poissons démersaux</b>						
espèces du large	Inconnues	Probablement sous à pleinement exploités	10 à 15000 (65000*)	Probablement faible ou nul	Eviter tout accroissement rapide de l'effort	Très faible
espèces côtières	Inconnues	Probablement pleinement à surexploités	Inconnu (55000*)	probable	Geler l'effort	Très faible
<b>Merlu</b>	11000	probablement sous exploité biomasse en hausse	>13000 (zone RIM)	Nul	Contrôler l'effort dans l'attente d'évaluations plus précises	Mauvaise et ne concerne que la zone RIM
<b>Mulets</b>	2-4000	fort accroissement de l'effort	Inconnu	Inconnu	Geler l'effort	Pas d'évaluation possible
<b>Crustacés</b>						
Crevette profondes (P. longirostris et Aristeus varidens)	1600	Probablement pleinement exploité	2500*	Faible	Geler l'effort	Très faible, empirique
Crevettes côtière (P. notialis et P. keraurus)	1000	Probablement pleinement exploitée	1500*	Faible	Geler l'effort	Très faible Méthode empirique
Crabe (Gerion m)	300	-	400*	Nul	Geler l'effort	Faible
Langouste rose	200		800*	Inconnu		Insuffisante
Langouste verte (2 stocks)	100	Stock nord probablement en reconstitution	220*	Faible	Attendre avant toute augmentation de l'effort	Evaluation 1988 approximative, pas d'évaluation 1998
<b>Praires</b>						
Vénus rosalina *	0		Pas exploitée	≤ 300000		
Vénus verucosa	0		Plus exploitée	500-1000*		Evaluation 1993, moyenne
<b>Poissons pélagiques</b>						
Sardinelles	400000	Biomasse en baisse (données acoustiques)	780000 (405000*)		Collaboration régionale	Faible
Chinchards (T. trecae et T. trachurus)	160000	Biomasse en hausse (données acoustiques)	400 à 600000t (365000*)		Maintenir ou augmenter l'effort de 20% supportable	Faible
Maquereau	53000					
Sabre	81000					
<b>Thonidés (ICCAT)</b>						
Albacore	1500	Pleinement exploité	Stock Atlantique		Geler l'effort et taille minimale	Satisfaisante
Listao	20000 (1997)	Idem			Néant	Satisfaisante
Patudo	2500	Idem			Idem	Satisfaisante

(1) Capture maximale équilibrée (MSY) (Nota ce potentiel ne peut être atteint qu'en fixant l'effort au niveau correspondant (fMSY), ce qui implique dans certains cas une diminution de l'effort)

(1) Excédent de l'effort de pêche actuel pour atteindre le potentiel de capture ( $(f_{98}-f_{MSY})/f_{98}$ )

\* Estimations Groupe de travail 1993

Tableau 3  
Capacité théorique de capture des flottilles autorisées (1000T)

Navires	Nb navires G.T	céphalo- podes	démersaux x du plateau	démers. du talus	merlus	crevettes et crabe	langoustes	petits pélagiques	thon	total
Céphalopodiers s mauritaniens	177	45 (1)	19							
céphalopodiers étrangers (UE)	50 (15000GT)	29,4	12,6							
chalutiers démersaux autre que merlu	5500	0,55 (5%)		8,2	2,2 (20%)					
chalutiers et palangriers au merlu noir	(8500)			4,7 (35%)	8,8					
démersaux autres que chalutiers	4200		2,5							
crevetiers	5500	0,91 (10%)	7 (79% du total)•	10• (83%)		3♦ côte:1 (17%) talus:2 (11%)				
langnoustes.	300 ?									
Chalut. pélagique.	72 (346000) UE 22 Autres 50		25,12 (2%)*	7,5 (0,6%)*	5 (0,4%) *			1256 (2)		
thon	97								16	
Total		75	66	30,4	16,2 (100%)			1256	16	1460
MSY		51	?	?	?			>100%	100%	
% MSY		140-150% **								
UE/MSY		(55%-60%)			11	3		480 (41%)	8 (50%)	583 (40%) 102 (50%) +
Mauritanie /MSY		88%			ND					

(1) chalutier congélateur mauritanien = 560T/an (dem: 30%, céphalopodes: 70%); chalutier à glace maurit: 1/3 congélateur mauritanien. congélateur européen = 800T/an

(2) chalutiers pélagiques (est européens: 16000T/anx50., UE: 22500T/anx22- 3% fausse \*); + UE= 50% d'espèces nobles (hors petits pélagiques et praire).

• crevettes côtières: 1000T; crevettes talus: 2000T.

\*\* selon le CNROP, l'excès d'effort est > 25% (tableau 2)

N.B. Ce tableau n'a qu'une valeur indicative théorique des flottilles que l'Etat s'est engagé à autoriser (pas celles en pêche), de leurs capacités potentielles de captures (> aux captures réelles), en % du potentiel (MSY), des interactions entre pêcheries, du % des flottilles dans ces capacités etc., ne tient pas compte de la pêche artisanale; étant donné le mauvais état de certaines ressources (ex: céphalopodes et démersaux), et la surcapacité les captures réelles sont nettement inférieures.

## 1.6 LES ACTIVITES DE TRAITEMENT ET DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE

Durant les années 60 et 70, Nouadhibou abritait une importante activité de transformation des produits de la pêche: congélation, salé séché, conserve de thon, farine etc., mais la plupart des unités ont fermé au début des années 80; à présent, même si des chalutiers hauturiers est - européens continuent à fabriquer, farine, huile et conserve, à partir des petits pélagiques, la production à terre est composée, pour l'essentiel de démersaux congelés ou frais pour l'exportation; une trentaine d'unités ont été agréées pour l'exportation; grâce à des fonds STABEX, le CNROP a été mis aux normes pour l'agrément et le suivi des usines et navires; l'approvisionnement des usines repose essentiellement sur la pêche artisanale, dont le rôle est appelé à s'accroître en raison de la régression inéluctable des chalutiers à glace devenus non rentables.

Créée en 1984, la société mauritanienne de commercialisation des produits de la pêche (SMCP) a le monopole des exportations des espèces démersales congelées; 65% de son capital ont été cédés au secteur privé.

Les principaux marchés des produits mauritaniens sont le Japon (68-70% de la valeur) pour les céphalopodes, l'Union Européenne (30-35%) pour les démersaux nobles, les céphalopodes; le thon et les petits pélagiques, sont directement vendus par les armements étrangers qui les pêchent, sur les marchés d'Afrique de l'ouest et d'Europe de l'est.

Les produits halieutiques mauritaniens bénéficient, sur les marchés de destination, d'exonérations et d'allègements tarifaires, octroyés dans le cadre de conventions multilatérales (U.E - convention de Lomé-, Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest) ou sur un plan bilatéral (Japon); ces exportations dépendent plus de la demande sur les marchés de destination, dont l'orientation globale est à la hausse, que de ces privilèges, que la Mauritanie va probablement conserver, grâce aux dérogations prévues au profit des pays les moins avancés (PMA), dans le cadre de l'OMC.

## 1.7 INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES DES PECHERIES MAURITANIENNES

Le secteur de la pêche occupe une place centrale dans l'économie mauritanienne illustrée par sa forte contribution au niveau des agrégats macro -économiques:

### *i) PIB:*

Il participe pour 6 à 10% à la formation du PIB; cette contribution, faible eu égard à ses apports importants en devises, et en recettes budgétaires, reflète sa faible intégration à l'économie; on note cependant un accroissement important de la part

des filières à fort potentiel d'intégration que sont la pêche artisanale et les usines à terre (taux de valeur ajoutée locale de 84,3 % en 1995), qui passe entre 1987 et 1995, de 9,9% à 22% de la valeur ajoutée globale du secteur; ce taux était de 32% pour les congélateurs nationaux (taux de V.A=51,7%), 21,1% pour les chalutiers pélagiques affrétés, et 14,5% pour les navires sous licence; les transferts extérieurs pour les besoins du secteur (coût en devises) représentaient 43,8% du chiffre d'affaire.

### *ii) Apports en devises*

Il demeure le premier secteur d'exportation, bien que sa part qui avait atteint 65,5% en 1986 et s'était stabilisée autour de 50% à partir de 1992, soit retombée à 45,9%, en 1997; la dégradation continue des ressources laisse présager une baisse continue des apports, que les versements de l'UE ne pourront pas compenser (tableau 4);

### *iii) Recettes budgétaires*

Avec une moyenne de 20% au cours des 15 dernières années (tableau 1), il est le premier pourvoyeur de recettes budgétaires; institué à partir de 1995, le droit d'accès, (principale taxe fiscale directe pour le secteur), indexé au TJB des chalutiers de fond, a remplacé les taxes à l'exportation indexées au chiffre d'affaires du navire; ce droit d'accès avait été calculé en 1993, de manière à préserver le niveau de contribution de celles - ci, qui était alors de 16,3%, sur la base de la production moyenne des chalutiers; à présent, vue la baisse drastique de cette production, la capacité contributive de la flottille nationale a fortement diminué, contraignant les autorités à revenir, partiellement, à l'ancien système de taxation basée sur les produits.

Aussi, non seulement la capacité contributive fiscale de la flottille nationale est devenue nulle, mais, pour pouvoir poursuivre ses activités, elle a besoin d'être subventionnée, car, dans cette situation, seuls les navires bénéficiant de soutien et très performants pourront continuer à opérer: nous sommes devant un cas typique de pêcheries en état de surexploitation; c'est ce qui explique la «fuite» des bateaux chinois en cours de mauritanisation, et l'immobilisation de 58 chalutiers mauritaniens, en 1998; or, les surcapacités subsistent et vont s'accroître avec l'arrivée, en 1999, de 5 nouveaux céphalopodières européens; aussi, la dégradation de la ressource va continuer, ce qui, en toute logique, devrait entraîner l'arrêt progressif des navires mauritaniens, dont les conditions d'exploitation sont moins favorables (mal équipés, équipages peu compétents, coût excessif des intrants, absence de soutien gouvernemental), au profit des européens plus performants, favorisés par des soutiens financiers et un environnement beaucoup plus favorables.

#### *iv) Emplois*

En 1998, le nombre d'emplois embarqués recensé, était de 14000 à 15000, dont plus de 70% pour la pêche artisanale; la flottille industrielle mauritanienne embarquait, 3126 marins, dont 2306 mauritaniens (74%), la flotte étrangère employait 1200 mauritaniens, dont 860 sur les chalutiers pélagiques; le nombre de mauritaniens embarqués sur la flottille artisanale était de 7721; les ateliers de traitement des produits de la pêche fournissent environ 10000 emplois à terre.

L'essentiel de ces emplois est généré par les pêcheries démersales de céphalopodes et de poisson de fond, qui forment la base des activités locales.

On estime le rapport emplois induits à terre/ emploi en mer, à 2 pour la pêche artisanale, 0,3 pour les congélateurs.

### **1.8 CONDITIONS APPLIQUEES A LA PECHE DES NAVIRES ETRANGERS**

En dehors des navires de l'UE, des navires étrangers ne sont pas autorisés pour les espèces démersales; les seuls étrangers autorisés sont des chalutiers pélagiques d'Europe de l'est et des thoniers japonais, dont les conditions de pêche sont régies par des accords privés; deux régimes sont pratiqués: soit l'affrètement par des privés mauritaniens, soit les licences libres délivrées directement au navire.

L'affrètement est surtout pratiqué pour les chalutiers pélagiques (à quelques exceptions marginales pré), aux conditions générales suivantes:

- rapatriement en Mauritanie de 20% du chiffre d'affaires, pour le paiement des taxes de l'Etat, des salaires des marins Mauritaniens, et la rémunération de l'affréteur mauritanien; la convention prévoit un minimum garanti à rapatrier,
- l'embarquement de marins mauritaniens à hauteur de 35% de l'équipage du navire (ce qui fait environ 16 mauritaniens par navire).

La licence libre concerne:

- les chalutiers pélagiques: 100\$/TJB/an, 35% de marins mauritaniens
- les thoniers: 20000 F. français par navire/mois, 2 à 3 marins mauritaniens



## Conditions de l'accord Mauritanie UE de 1996 (1/8/ 1996-31/7/ 2001)

	1/8/96-31/7/97			1/8/97-31/7/98			1/8/98-31/7/99			1/8/99-31/7/2000			1/8/2000-31/7/2001		
	TJB Nbr/ 7500	D.P Ecu /TJB	Marin	TJB Nbr 12000	D.P Ecu /TJB	Marin	TJB Nbr 13500	DP Ecu /TJB	Marin	TJB Nbr 15000	D.P Ecu /TJB	Marin	TJB Nbr 15000	D.P Ecu /TJB	Marin*
céphalopodiers	25 7500	365	5	40 12000	384	5	45 13500	403	5	50 15000	423	6	50 15000	444	6
crevettiers	5500	290	2	5500	304	2	5500	320	2	5500	335	3	5500	352	3
merlufiers	8500	149	4	8500	149	4	8500	149	4	8500	149	5	8500	149	5
chal.dem. autre que merlu	5500	164	4	5500	172	4	5500	181	4	5500	190	5	5500	199	5
nav démersaux autres que chalut et merlus	4200	140 210	2	4200	147 221	2	4200	154 232	2	4200	162 243	3	4200	170 255	3
chalut.pélagique	22	2/m	5	22	2/m	5	22	2/m	5	22	2/m	5	22	2/m	5
langoustiers	300	254	2	300	267	2	300	280	2	300	294	3	300	3	
thoniers caneurs et palangriers	17	2000 /nav +20/T	3	17	2000 /nav 20/T	3	17	2000 /nav 20/T	3	17	2000 /nav	3	17	2000 /nav 20/T	3
Thoniers senneurs congélateurs	40	1000 /nav +20/T	1	40	1000 /nav +20/T	1	40	1000 /nav +20/T	1	40	1000 /nav +20/T	1	40	1000 /nav +20/T	1
Compensation UE millions Ecu millions \$		55,16 66,19			54,36 65,16			53,56 64,27			52,16 62,6			51,56 61,87	

## **2. LE DEVELOPPEMENT DES PECHEES MAURITANIENNES ET L'ACCORD DE PECHE AVEC L'UNION EUROPEENNE**

Nous avons vu que la Mauritanie dispose des moyens nécessaires pour exploiter pleinement les ressources halieutiques du plateau continental de sa ZEE, mais qu'elle n'est pas en mesure d'exploiter les bancs de petits pélagiques, les stocks du talus et ceux du large; par conséquent, elle doit faire appel à des armements étrangers, dans le cadre d'accords directs avec des états ou des privés, pour assurer la mise en valeur des stocks qu'elle ne peut pas exploiter; dans ce cadre, la flottille de l'UE est devenue un partenaire incontournable; les schémas de développement des pêches mauritaniennes qui seront envisagés découlent de ce constat.

Les pourcentages utilisés dans ces tableaux pour la valeur ajoutée, les devises etc... sont pour l'essentiels ceux de la CEAMP (document N°6).

La valeur ajoutée est comprise comme la richesse ajoutée par l'exploitation de la ressource et comprend notamment les taxes, les salaires, les intérêts, la rémunération de l'entreprise etc..

### **2.1 SCHEMA N°1 DEVELOPPEMENT AVEC LE MAINTIEN DE L'ACCORD**

Le 1<sup>er</sup> accord avec l'UE date de 1987; comme l'actuel, il était basé sur le principe de la licence libre avec contrepartie communautaire, complétée par un droit modéré, supporté par l'armateur; les démersaux côtiers en étaient exclus, eu égard à la politique mauritanienne de 1987; l'accord de 1996 couvre toutes les pêcheries industrielles, avec une position dominante voire exclusive pour la plupart d'entre elles (tableau 3); son impact sur le secteur est donc considérable, dans tous les domaines.

#### **2.1.1 Schéma N°1 - Variante 1-1 Pas de débarquement des captures de l'UE**

Les résultats de ce modèle figurent aux tableaux 4 et 5; le tableau n°4 résume l'évolution récente des exportations; celles - ci ont fortement décliné durant les deux dernières années: de 200 millions de \$ (hors pélagiques), en 1995 (172 de SMCP, 28 millions pêche artisanale), à 187 millions en 1996, et 158 millions en 1997; par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 1997, le 1<sup>er</sup> semestre 1998 enregistre un important recul des exportations de la SMCP, qui passent de 18521T. à 14508T., pour une valeur de 78,4 millions de \$, et 44,7 millions \$, soit une réduction de 21,7% en poids, et 49,7% en valeur; au vu des résultats de la pêche durant le second semestre, elles se situeront entre 90 - 100 millions \$; cette baisse est due surtout à la chute de la production, mais aussi à celle des prix due à la crise de la demande au Japon, et à la concurrence des produits de l'armement européen, dont

notamment ceux provenant des eaux mauritaniennes, sur les marchés européens et japonais; elle s'est traduite par une érosion de la position mauritienne sur le marché japonais du poulpe dont elle représente à peine le quart des importations, contre plus du tiers il y a quelques années.

Les versements de l'UE sont devenus la principale source de recettes publiques provenant de la pêche; ils constituent un apport important et stable de ressources budgétaires; la compensation versée par la Commission (64,5 millions \$, environ 12,9 milliards ouguiyas) dépasse, à elle seule, les recettes budgétaires attendues du secteur (10 milliards en 1998); en outre, elle échappe aux aléas conjoncturels des prix, de la production et des stratégies de pêche des armateurs; les versements de la Communauté ne sont pas intégralement budgétisés; cependant, vu le déclin continu des autres ressources, consécutif à la forte baisse de la part de l'armement national, ces versements vont être de plus en plus mis à contribution pour couvrir les recettes budgétaires.

Le tableau 5 présente, sur la base des données des tableaux 2 et 3, une estimation de la répartition théorique des captures entre céphalopodiens mauritaniens et européens; ces résultats corroborent les tendances à la baisse des exportations de la SMCP (tableau 4); le tableau 6, déduit du tableau 5, donne les résultats financiers de cette variante 1-1:

- recettes brutes d'exportation: 108 millions \$, (214,26 si on inclut les pélagiques)
- entrées nettes de devises: 175,79 millions \$ (dont 78,64 soit 44,75%, de l'UE)
- recettes de l'état: 115 millions (dont 78,64, soit 67,2%, de l'UE)
- valeur ajoutée •: 171,25
- emplois: 11300 pêcheurs mauritaniens sont embarqués sur l'ensemble de la flottille; avec moins de 500 marins (5% du total du secteur, 37,5% des armements hauturiers étrangers) la contribution de l'armement Communautaire à l'emploi des mauritaniens est loin de correspondre à son poids dans le secteur,
- intégration du secteur: l'activité de l'armement européen se déroule en dehors des circuits nationaux de production,
- conservation des ressources: vue l'importance de sa flottille, l'armement de la Communauté a fortement participé, aux côtés des autres flottilles, à l'accélération du processus de dégradation des ressources démersales du plateau continental; étant donnée son influence, elle ajoute aux pesanteurs qui freinent la résorption des surcapacités,
- impact sur le développement durable du secteur: la dégradation des stocks de céphalopodes et de démersaux côtiers, qui dominent largement les activités de pêche, constitue l'obstacle majeur à un développement durable du secteur.

- Valeur ajoutée locale: impôts et taxes, salaires locaux, intérêts, revenus des entreprises

Tableau 4 - Evolution des exportations du secteur (V = milliers de dollars; Q = 1000 T.)

Espèces	1994		1995		1996		1997	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Céphalopodes	37,98	139700	33,16	158600	31,30	139780	23,50	117000
Démersaux	11,41	13942	9,62	13585	13,73	19329	10,30	12746
Sous total	49,39	153642	42,78	172185	45,03	159109	33,80	129746
Pélagiques	147,30	12092•	228,40	15576•	274,4	21915•	165,70	11554•
TOTAL	196,69	165734	271,18	187761	319,44	181024	199,50	141300

• Représente les 20% rapatriés pour payer les droits et taxes, les salaires locaux et l'affrètement.

Tableau 5 - Estimation des parts de captures de démersaux côtiers et de céphalopodes sur la base de l'effort de pêche autorisé et des prises courantes (voir tableau 2).

Années	Espèces	Mauritanie 54% ♦	UE 46% ♦	Quantité (tonne)
1999	Céphalopodes*	11900	10100	22000
	Demersaux	5130	4370	9500
Total		17030	14470	31500
2000	Céphalopodes	11900	10100	22000
	Démersaux	5130	4370	9500
Total		17030	14470	31500

\* Après déduction de 5000T de poulpe pêche artisanale, sur les 20000T. de captures de poulpe.

♦ Chalutiers actifs en 1998: 119 mauritaniens (57 congélateurs et 62 glaciers), et 50 congélateurs de l'UE.

## 2.1.2 Schéma N°1 - Variante 1-2 Débarquement des captures de l'UE

Bien que les installations existantes puissent accueillir un grand nombre des navires de la flottille Communautaire, pour pouvoir s'effectuer dans des bonnes conditions ce débarquement devrait être préparé par une amélioration sensible des conditions d'accueil au niveau des ports, des usines de traitement des produits de la pêche, ainsi que de l'environnement institutionnel; en outre, si, pour les démersaux et le thon, ce débarquement peut se faire moyennant une simple amélioration des infrastructures existantes réalisable en 2-3 ans, les petits pélagiques nécessiteront une infrastructure plus sophistiquée, dont il faudrait au préalable établir la fiabilité; cela prendra donc beaucoup plus de temps.

Nous avons supposé que les opérations de la flotte se passent hors douane, en exonération de tous droits et taxes au profit de l'état et des municipalités locales; l'état continue à percevoir la compensation et les droits de pêche versés par la commission et les armateurs; nous avons aussi supposé que les produits de la pêche sont stockés en attendant évacuation, sans aucune transformation locale, que l'approvisionnement des navires, notamment en gasoil, nourriture et les gros

entretien, etc.. se font en Mauritanie; les plus values correspondantes sont au bas du tableau 6:

- entrées nettes de devises	185 millions \$
- valeur ajoutée	180 "
- recettes publiques	120 "
- emplois marins	12 000

En outre, environ 1000 emplois nouveaux seront créés à terre. De même que pour la 1<sup>ère</sup> variante, le principal problème demeure la surexploitation des céphalopodes qui compromet tout développement durable du secteur.

### 2.1.3 Schéma N°1 - Variante 1-3

#### Accord sans les céphalopodiers et crevettiers côtiers

Cette variante permet de remédier au problème de surexploitation des démersaux côtiers qui constitue le principal problème de l'accord; elle aurait donc des effets importants sur les résultats du secteur; ainsi, les versements de l'UE seront amputés des sommes correspondant aux céphalopodiers et crevettiers; si on considère comme hypothèse de répartition de 80% UE et 20% armateurs, sur la base d'une moyenne de la période 99-2001, le montant à déduire serait d'environ:

	Part armateurs	Compensation UE	Total
Céphalopodiers	6502500	26010000	32512500
Crevettiers (-1/3 du TJB)	629750	2519000	3148750
Total	7132750	28529000	
soit			≈ 42794000\$

L'amputation de sommes aussi importantes aurait un impact négatif immédiat non négligeable sur les recettes en devises et celles du Trésor; mais, à condition que l'effort chalutier mauritanien soit maintenu bloqué, ce retrait se traduirait par une augmentation rapide des captures totales de céphalopodes et démersaux; outre ce gain immédiat, l'allègement de l'effort va faciliter la reconstitution des stocks; on sait en effet que le poulpe, qui est la principale espèce concernée, à un cycle de reproduction court: il se reproduit à un an, et apparaît dans les captures à 6 mois; au niveau de la pêche, en ciblant des grands spécimens, la pêche artisanale favorise une meilleure croissance pondérale des stocks, tandis que son seuil de rentabilité moins élevé permet d'augmenter leur taux d'exploitation; la meilleure stratégie d'exploitation de ces stocks consiste donc à favoriser la pêche artisanale, la part de la pêche chalutière devant être progressivement réduite; il en résultera une reconstitution des stocks, avec des possibilités accrues de capture; signalons que, avant le déclin des dernières années, on estimait le potentiel de capture accessible à la pêche artisanale à 17000 T. de poulpe, 6000 T. de seiches, 22000 T. de poissons démersaux, et 150000T. de petits pélagiques, sur un potentiel respectif de 43000T., 10000T. et 980000T.; bien que ces tonnages ne puissent pas être atteints dans la

situation actuelle des démersaux côtiers, ils donnent une indication des possibilités de la pêche artisanale qui pourraient atteindre 12-13000T. de poulpe, 3-4000T. de seiches, et 18-20000T. de démersaux, sous réserve d'une réduction conséquente de l'effort chalutier et une bonne surveillance pour éviter les incursions de ceux - ci dans la zone côtière qui leur est interdite.

Le manque à gagner financier pourra donc être rapidement rattrapé par l'augmentation de la production nationale consécutive à la réduction de l'effort de pêche, la reconstitution des stocks et leur meilleure exploitation notamment par le développement de la pêche artisanale, et une politique plus judicieuse de prélèvement de la rente qui va être ainsi générée.

Tableau 6 - Schéma N°1: développement comportant un accord avec l'UE.

Espèces	Quantité (1000T)	Prix (\$/T)	Valeur (millions \$)	Valeur ajoutée* (millions \$ / % C.A)		Etat (millions \$ / % VA)		Devises (net) million \$
1/ Pêche chalutière nationale								
Céphalopodes	11,9	4400	52,36					
Démersaux	5,13	1500	7,7					
Total industriel			60,06	31,05	51,7	14,9	48	34,88
2/Pêche artisanale								
poulpe	5	5000	20					
démersaux export frais	4	4500	18					
poutargue	0,2	50000	10					
Total artisanal			48	40,32	84	6	15	40,32
Total national	26,85		108,06	71,37		20,9		75,2
3/Pêche étrangère								
petits pélagiques	354	300	106,2	21,24	20	14,87	70	21,24
divers thons						0,71*		0,71
Total	380,85			92,61		36,48		97,15
UE				78,64		78,64		78,64
Total sans débarquement			214,26	171,25		115,12		175,79
Effet débarquement				9,56		5,43		9,56
Total avec débarquement			214,26	180,81		120,55		185,35

\* 20000FF/navire/moisx5mois (1\$=5,6FF)

♥ Compensation: 80% (connue d'avance) et droits de pêche: 20% (estimation)

• Valeur ajoutée locale: impôts et taxes, salaires locaux, intérêts, revenus des entreprises etc..

## 2.2 SCHEMA N° 2

### DEVELOPPEMENT SANS ACCORD AVEC L'UE OU D'AUTRES ETATS

L'ajustement de l'effort de pêche sur les stocks de céphalopodes, poissons benthiques, crustacés du plateau continental est un préalable au succès de ce modèle; l'exploitation de ces stocks est réservée à l'armement national; les pélagiques et les démersaux du talus sont exploités par des navires étrangers, dans le cadre de contrats d'affrètement privés, les pélagiques transbordant leurs captures

en rade tandis que les démersaux sont débarqués ou transbordés en rade; le tableau 7 en résume les principaux résultats financiers; il en ressort que:

- les rentrées nettes en devises, sont plus importantes que celles du premier modèle: 247 millions \$ contre 176 millions,
- les recettes gouvernementales sont inférieures (87 millions \$, contre 115 millions pour M1)
- il y a une meilleure intégration du secteur, avec une valeur ajoutée supérieure: 241 millions contre 171 millions
- sur les ressources: la réduction de l'effort de pêche sur les démersaux côtiers (céphalopodes et poissons) se traduit par l'arrêt du processus de dégradation, un accroissement immédiat des captures, et une reconstitution du potentiel de ces stocks (processus expliqué au modèle n°1),
- emplois: 16000 marins pêcheurs mauritaniens seront embarqués sur l'ensemble de la flottille; l'exploitation des stocks démersaux côtiers par l'armement national et le développement de la pêche artisanale et du traitement à terre vont considérablement améliorer l'offre d'emploi dans le secteur; le débarquement des produits de la flottille étrangère créerait un millier d'emplois à terre; les bénéfices du débarquement sont les mêmes qu'au schéma N°1.

Ce modèle favorise donc, mieux que le précédent, un développement durable du secteur; sa mise en œuvre peut être immédiate, si les bateaux affrétés ne sont pas débarqués, ou sur une période de 4-5 ans en cas de débarquement des démersaux du talus.

Tableau 7

Résultats du Schéma N°2 ne comportant pas d'accord avec l'UE ou des états étrangers.

Espèces	Quantité (1000T)	Prix (\$/T)	Chiffre d'affaire (million \$)	Valeur ajoutée (%CA) (million \$)	Etat (millions \$)	Entrées nette devises (million \$.)
<b>1/Flottille nationale</b>						
<b>i/- F. industrielle</b>						
Céphalopodes	23 •	4400	101,2			
Démersaux plateau	9,9	1500	14,85			
Crevettes côtières	1	11000	11			
<b>Total</b>	<b>33,9</b>		<b>127,05</b>	<b>51,7 65,68</b>	<b>31,5 (48% V.A)</b>	<b>71,4 (56,2%CA)</b>
<b>ii/- F. artisanale</b>						
Poulpe	12 •	5000	60			
Seiches	3 •	4000	12			
Poisson frais export	9 •	4500	40,5			
Démersaux congelés	9 •	1500	13,5			
Langoustes vertes	0,1	18000	1,8			
Poutargue	0,2	50000	10			
<b>Total</b>	<b>33,3</b>		<b>37,8</b>	<b>84% 115,75</b>	<b>13,36 (15% VA*)</b>	<b>115,75</b>
<b>Total armement national</b>	<b>67,2</b>		<b>264,85</b>	<b>181,43</b>	<b>44,86</b>	<b>187,15</b>
<b>2/Flottille étrangère</b>						
Petits pélagiques	600	300	180	20 36		
Thons	13	1200	15,6	" 3,12		
Merlus	9	1500	13,5	40 5,4		
Démersaux talus	7,8	1500	11,7	" 4,7		
Crevette talus	2	11000	22	" 8,8		
Langoustes roses	0,2	18000	3,6	" 1,44		
<b>Total</b>	<b>632,0</b>		<b>246,4</b>	<b>59,46</b>	<b>41,6 (70% V.A*)</b>	<b>59,46</b>
<b>Total général</b>	<b>699,2</b>		<b>511,25</b>	<b>240,89</b>	<b>86,46</b>	<b>246,61</b>

\* Ce % de la valeur ajoutée intègre les taxes directes et indirectes perçues par l'état.

• Augmentation due à la réduction de l'effort de pêche chalutier

### 2.3 SCHEMA N°3

#### MAURITANISATION ET DEBARQUEMENT DE TOUTE LA PECHE DEMERSALE, L'ARMEMENT PELAGIQUE DEMEURANT ETRANGER

Les principales dispositions de ce schéma sont les suivantes:

i) Mauritanisation et débarquement des prises de l'ensemble des démersaux (poissons, crustacés et mollusques) pêchés sur le plateau et le talus; ces démersaux seront exploités exclusivement par des navires appartenant à des nationaux ou à des sociétés mixtes de droit mauritanien; les 1ères unités pourraient venir de la flotte européenne actuelle; les navires qui devront être de moins de 10 ans d'âge, seront radiés de leur pavillon d'origine et naturalisés mauritaniens; comme souligné au schéma n°1, cette mesure comporte un certain nombre de préalables au niveau des facilités d'accueil locales; les dimensions actuelles des quais du port de Nouadhibou sont suffisantes pour accueillir la flotte; les capacités frigorifiques disponibles sont également importantes, même si, dans certains cas, des extensions



pourraient s'avérer nécessaires; cependant, pour assurer ce débarquement dans des bonnes conditions, il sera nécessaire d'apporter un certain nombre d'améliorations au niveau du port et des unités de traitement et de stockage:

- sécurisation des quais et du plan d'eau qui doivent être débarrassés des nombreuses épaves qui les encombrant,
- modernisation des équipements et réorganisation des opérations de débarquement, de manutention et de stockage,
- renforcement des capacités d'avitaillement en carburant, eau, et glace etc..

ii) Le débarquement des petits pélagiques se heurte à deux obstacles majeurs: les faibles dimensions des quais de pêche actuels qui ne peuvent pas accueillir les chalutiers pélagiques qui sont de grande taille, et l'insuffisance et le coût excessif des services à terre, pour ces produits à valeur unitaire faible; les études en cours devraient donc embrasser l'ensemble de ces problèmes, et proposer des solutions spécifiques.

iii) Parallèlement à l'objectif de débarquement, qui est prioritaire, les industriels seront incités à investir dans des ateliers de transformation pour la préparation de produits plus élaborés: filets, pulpe, conserve, semi - conserves etc. ...réalisés en partenariat avec des grandes chaînes de distribution présentes sur les marchés de destination, en Europe et au Japon; selon l'étude SEPIA de 1997, la préparation à terre de produits à base de petits pélagiques, ne serait pas rentable; en effet, pour qu'elle le fût, le prix de la matière première ne devrait pas excéder, 200\$/t pour la conserve, et 46\$/t pour la farine; or ce prix était d'environ 220-230\$/t, avant amortissement et marge du producteur; si ces chiffres étaient confirmés par les nouvelles études, la seule valeur ajoutée induite par le débarquement du pélagique serait celle procurée par les opérations portuaires (avitaillement, débarquement) et le stockage en chambre froide.

Les principaux résultats immédiats de ce modèle figurent au tableau 8:

- entrée nette de devises : 255 millions \$
- recettes budgétaires : 89 "-
- valeur ajoutée : 247
- emplois : 18 000 marins pêcheurs mauritaniens
- conservation des ressources : l'ajustement de l'effort de pêche au potentiel des stocks va immédiatement améliorer la production et l'état des ressources, créant ainsi les conditions d'un développement durable du secteur;

Ce modèle est réalisable immédiatement pour les démersaux côtiers; pour les autres pêcheries, il faudrait un délai de 4-5 ans.

Tableau 8 - Résultats du Schéma N° 3: mauritanisation totale de la pêche démersale.

Espèces	Quantité (1000T)	Prix (\$/T.)	Chiffre d'affaires (millions \$)	Valeur ajoutée (% CA) (million \$)	Etat (millions \$)	Entrée devises (million \$)
1- Pêche nationale						
1/P.industrielle						
céphalopodes	23•	4400	101,2			
démersaux plateau	9,9	1500	14,85			
crevettes	3	11000	33			
langouste rose	0,2		3,6			
démers. talus	7,8	1500	11,7			
merlu	9	1500	13,5			
Total	52,9		177,85	51,7 92	44,16 (48%)	100 (56,2%)
2/ P. artisanale						
poulpe•	12	5000	60			
seiche	3		12			
dém frais export •	9	4500	40,5			
démér. congelé	9	1500	13,5			
langouste	0,1	18000	1,8			
poutargue	0,2	50000	10			
Total	33,3		137,8	84 115,75	17,36 (15%VA*)	115,75
Total national	86,2		315,65	207,75	61,52	215,75
2-Pêche étrangère						
petit pélagique	600	300	180			36
Thon	13	1200	15,6			3,12
Total	613		195,6	20 39,12	27,4 (70 VA *)	39,12
Total général	688		511,25	246,87	88,92	254,87

\* Intègre toutes les taxes directes et indirectes

• Cette augmentation résulte de la réduction de l'effort de pêche chalutier

### 2.3.1 Récapitulation des résultats des différents schémas

(millions \$, et nombre de marins embarqués)

Modèle	Chiffre d'affaires	Entrée nette de devises	Valeur ajoutée	Recettes de l'Etat	Emplois marins
M 1					
M 1-1	214	176	171	115	12000
M 1-2	214	185	181	121	12000
M 2	511	247	241	87	17000
M 3	511	255	247	89	18000

Etant donnée sa supériorité pour tous les autres indicateurs, la faible performance relative du 3<sup>ème</sup> modèle par rapport au 1er pour les recettes gouvernementales, est due à une insuffisance de prélèvement de la rente, imputable à un mauvais système de taxation notamment pour la pêche artisanale; à noter toutefois, qu'une partie des versements attendus des armateurs de l'UE ne va pas rentrer, ce qui va diminuer les recettes publiques du schéma N°1; en outre, avec le redressement de la production et l'amélioration de l'état des stocks résultants de la réduction de l'effort de pêche céphalopodier, la variante 1-3 et les modèles 2 et 3 pourraient fournir des recettes beaucoup plus importantes et, surtout, plus stables que les autres modèles; en effet, malgré ses meilleurs résultats pour les recettes publiques,

le maintien du statu quo actuel (schéma N01) ne peut conduire qu'à une plus grande dégradation des stocks qui va rapidement déboucher sur l'effondrement de l'ensemble des indicateurs du secteur, et, donc, y compris ces recettes.

### **3. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

#### ***Principaux constats***

Au terme de cette analyse sur les alternatives de développement de la pêche mauritanienne et la place de la flotte européenne dans le cadre de ce développement, il ressort que:

- la présence de navires étrangers dans l'exploitation des stocks démersaux de céphalopodes et de poissons du plateau continental de la ZEE Mauritanienne, qui sont soumis à un effort de pêche excessif, est devenue incompatible avec un développement durable d'un secteur national des pêches; seule une réduction significative de l'effort chalutier exercé sur ces stocks pourrait permettre une amélioration de la production,
- étant donnée la saturation au niveau de ces démersaux côtiers, seuls les stocks démersaux du talus ont une valeur marchande suffisante pour permettre une expansion significative de la pêche mauritanienne; mais, là aussi, ce développement se heurte à la présence de la puissante flottille européenne,
- la présence des flottilles étrangères demeure indispensable pour la mise en valeur des stocks pélagiques, dont l'exploitation par des nationaux n'est pas envisageable pour le moment.

#### ***Stratégie de développement à long terme du secteur***

L'exploitation des ressources halieutiques des eaux mauritaniennes est, certes, importante pour la pêche européenne, mais ceci est sans commune mesure avec l'intérêt vital de ces ressources pour l'économie mauritanienne; un juste compromis devrait reposer sur une formule garantissant l'approvisionnement du marché européen en produits halieutiques mauritaniens, tout en dégagant suffisamment de valeur ajoutée pour l'économie nationale de la Mauritanie; un tel schéma signifierait entre autres, que l'ensemble du processus de production se déroule en Mauritanie, les retombées de la redistribution revenant aux entreprises européennes assurant l'approvisionnement de leurs marchés; mais les entreprises européennes pourraient demeurer présentes au niveau du processus de production afin d'assurer l'apport de capitaux et le transfert de technologie nécessaires au bon déroulement des opérations.

Pour cela, il faudrait que le Gouvernement mauritanien mette en place le cadre propice à ces investissements: adaptation du cadre fiscal, juridique et financier, modernisation des infrastructures et équipements, etc.

Ces dispositions pourraient constituer le cadre d'une nouvelle convention de pêche entre la Mauritanie et l'Union européenne; outre la mise en cohérence de ces dispositions avec les mesures d'aménagement préconisées ci - dessous, il y a lieu d'envisager, dans cette convention, que toutes les captures soient débarquées en Mauritanie (Schéma N° 3); pour tous les stocks sauf les petits pélagiques, cette disposition pourrait prendre effet dès l'expiration de l'actuel accord, en l'an 2001; s'agissant des petits pélagiques qui requièrent du temps pour la mise en place de

lourds investissements en quais et infrastructures de débarquement et de manutention, il faudra sans doute un délai supplémentaire de 4-5 ans.

### *Stratégie d'aménagement des ressources halieutiques*

La Mauritanie et la Communauté sont toutes deux concernées par la conservation et l'aménagement des ressources halieutiques de la ZEE mauritanienne ainsi que des stocks chevauchants. En effet, nous avons vu que la flottille de l'UE est, de toutes les flottilles exploitant ces ressources, la plus puissante, et ce, dans toutes les pêcheries. Cette prédominance risque encore de se renforcer avec l'élimination progressive et probablement irréversible des flottilles de chalutiers est européens moins performantes et sans soutiens financiers, dont tout indique qu'ils ne seront pas renouvelés après la disparition des vieilles unités actuelles, ainsi que des céphalopodières d'origine chinoise.

Par conséquent, en tant que principale puissance de pêche exploitante, l'UE est concernée, au premier chef, par la conservation des ressources bioaquatiques de cette zone. La responsabilité qui incombe à la Mauritanie en tant que pays côtier ne réduit en rien celle de l'UE. Le fait que ce pays lourdement endetté, relégué au bas de l'échelle dans la répartition planétaire des richesses, commette des erreurs dans la gestion de ces ressources en tentant désespérément pour payer ses dettes et satisfaire ses besoins vitaux d'en tirer plus de recettes qu'elles ne peuvent fournir, ne peut être invoqué comme excuse par une puissance économique de la taille de l'UE pour se dérober de ses obligations, qui sont autant juridiques, que morales et politiques, sous prétexte "d'accords économiques librement contractés"!

Or, on sait que certains stocks comme les céphalopodes sont soumis à une forte surexploitation, à la fois de recrutement et de croissance, et que, les autres sont exposés à des risques analogues, compte tenu des possibilités d'accès autorisées. Cette dégradation des ressources va obliger l'UE à accroître ses subventions au secteur, pour maintenir une exploitation de plus en plus déficitaire, ce qui aura pour résultat d'aggraver l'état des stocks et les déficits d'exploitation, etc. D'où un engrenage de déficit-subvention qui ne s'arrêtera qu'avec la "mort économique" des stocks.

Dans ces conditions, on ne peut envisager la continuité de l'exploitation, sans la mise en oeuvre de mesures urgentes de protection et de régénération des ressources. A cet effet, les mesures de conservation préconisées lors du 4eme Groupe de Travail du CNROP auquel des chercheurs des deux parties ont participé, offrent un bon cadre pour l'aménagement et la gestion de ces ressources sur des bases durables (tableau 2). L'approche de précaution, telle que préconisée par le Code de Conduite de la FAO pour une Pêche Responsable et les recommandations du Code de Conduite pour des Accords de Pêche Responsables (voir annexe) devront prévaloir et servir de cadre de référence à une liste de conditions pré-requises pour la négociation d'accords sur l'accès des flottilles étrangères aux ressources halieutiques mauritaniennes comportant notamment:

i) l'élaboration d'un cadre politique, juridique et réglementaire permettant d'établir un système d'aménagement, de gestion et d'exploitation des ressources halieutiques basé sur l'approche de précaution, y compris les mécanismes de contrôle et d'application au niveau national, avec définition des moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour mettre en oeuvre ces dispositions. Ce cadre impliquerait aussi la ratification par les parties des conventions internationales pertinentes, notamment celle des Nations Unies relative aux Stocks de Poissons Chevauchants et Grands Migrateurs et celle relative à la Biodiversité;

ii) une évaluation préalable de l'impact potentiel de l'accès sur les ressources et l'environnement marin en général ainsi que sur le secteur existant (au niveau régional dans les cas où il s'agit de stocks partagés). Cette évaluation de la pertinence de l'accès devrait se faire à la lumière de critères repris dans le Code de Conduite pour des Accords de Pêche Responsables.

Les conclusions de cette évaluation devraient faire l'objet d'un large débat public impliquant tous les acteurs du secteur pêche et des parties concernées par un éventuel accord afin de permettre aux institutions publiques de mieux appréhender l'opportunité à long terme et les conditions suivant lesquelles un accès de pêche pourrait être octroyé.

## BIBLIOGRAPHIE

- 1 - Anonyme Avril 1987 Déclaration de Politique de Développement du secteur de la Pêche. Ministère des pêches et de l'Economie Maritime, Nouakchott.
- 2 - Anonyme Avril 1995 Lettre de Politique de Développement du secteur de la pêche Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, Nouakchott
- 3 - Anonyme Mars 1998 Stratégie d'aménagement et de développement du secteur de la pêche et de l'économie Maritime. Ministère des Pêches et de l'Economie Nouakchott
- 4 - Bulletins statistiques Délégation à la Surveillance des pêches et au contrôle en mer, Nouadhibou
- 5 - Bulletins statistiques SMCP, Nouadhibou
- 6 - CEAMP Avril 1997 Actualisation des Comptes économiques du secteur de la pêche pour l'année 1995
- 7 - Dr CHERIF A. Mahmoud 1975 Contribution à l'étude de la pêche et des industries de la pêche en Mauritanie. Thèse de Doctorat d'état en médecine vétérinaire. Université de Dakar N°16
- 8 - Dr CHERIF A. Mahmoud 1995 La « mer nourricière », dans «Terre du futur» Unesco Jeunes plus Hatier
- 9 - Dr CHERIF A. Mahmoud 1997 Rapport sur l'actualisation des textes juridiques de la pêche artisanale - GOPA Conseil - Ministère des pêches et de l'Economie Maritime. Nouakchott
- 10 - CNROP 1995 Rapport sur la situation de la pêche maritime et recommandations à l'attention du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
- 11 - CNROP 1996 Rapport sur la situation de la pêche maritime et recommandations à l'attention du MPEM
- 12 - CNROP 1991 L'environnement, les ressources et les pêcheries de la ZEE mauritanienne.
- 13 - COPACE 1995 Rapport du 3<sup>e</sup> Groupe de travail du CNROP, sur l'évaluation des ressources et pêcheries mauritaniens Nouadhibou, 20-26 Novembre 1993, COPACE/PACE, FAO, Série 95/60
- 14 - CNROP 1998 Rapport du 4<sup>ème</sup> Groupe de travail sur l'évaluation des stocks et l'aménagement des pêcheries de la ZEE Mauritanienne, Nouadhibou, 7-13 décembre 1998.
- 15 - Crown Agents 1988 Prise et commercialisation des crevettes et d'autres produits de valeur élevée - Etude du secteur de la pêche, Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
- 16 - IFREMER Juillet 1997 Identification d'un projet de renforcement de la Direction de la pêche industrielle du MPEM
- 17 - MAXWELL STAMP PLC. 1993 Etude sur la fiscalité du secteur de la pêche en Mauritanie
- 18 - SEPIA INTL. 1994 Etude de faisabilité d'une opération de crédit maritime mutuel en Mauritanie
- 19 - SEPIA INTL. Février 1997 Etude globale pour la formulation d'une politique semi pélagiques des eaux Mauritaniennes